

veuves ou à d'autres personnes seront assujetties à l'impôt.

Il s'agit d'un grand changement et le gouvernement peut-il le justifier? Je comprends qu'il a besoin de revenus, et en grande quantité. Néanmoins, il a signalé qu'il ne retirera de cet impôt qu'environ 130 millions de dollars. Tel est le montant estimatif du revenu que devrait produire l'impôt sur les gains en capital, suivant le Livre rouge. Nous supprimons un impôt que le gouvernement jugeait merveilleux, lorsqu'il l'a établi, et le remplaçons par un impôt sur les gains en capital. Cet impôt s'appliquera aux cultivateurs. Le parti conservateur a proposé un amendement qui dispenserait de cet impôt le fonds de terre utilisé à des fins agricoles. Il serait agréable de pouvoir abolir tous les impôts. Ce serait une utopie. Personnellement, toutefois, je crois que si une personne épargne en exploitant une ferme, ou une entreprise familiale, ou d'une autre façon, elle devrait au moins pouvoir affecter quelque chose au maintien de l'entreprise, ainsi qu'à la subsistance du conjoint et de la famille, si nécessaire.

L'amendement proposé vise directement les cultivateurs. Il y a là, je pense, une faiblesse, mais je n'ai pas la compétence voulue dans le domaine de l'économie pour y apporter un correctif. Il est évident que cet amendement comporte une lacune dans la mesure où il touche à d'autres secteurs de notre économie, surtout à la population active. Comme l'a dit le député qui m'a précédé, la population active a au cours de ces dernières années développé certains traits qui l'ont mise dans une situation entièrement différente de ce qu'elle était autrefois. Elle ne vit plus dans des logements ouvriers, elle possède sa propre maison, elle achète des automobiles et grâce à ses efforts personnels, elle s'est constituée une caisse de retraite afin de ne pas être à la charge du pays. Le présent bill ne touche en rien cette catégorie de gens. Les ministériels orientés vers l'urbanisation devraient être capables, j'en suis sûr, de trouver quelque solution satisfaisante.

• (9.40 p.m.)

Des limites s'imposeront peut-être mais nous devrions, me semble-t-il, modifier cette formule fiscale à l'égard de certains domaines, en raison des difficultés dans lesquelles se trouveront certaines gens. Nous pourrions éliminer cet impôt dans ce secteur particulier de notre économie. Nous ne devrions pas permettre ce dont la plupart des Canadiens ne veulent pas, c'est-à-dire la hiérarchie financière ou l'argent engendre encore plus d'argent d'une génération à l'autre. Je sais que le gouvernement actuel se fiche éperdument de cet aspect de la question, car il y a, parmi les ministériels, plus de millionnaires que jamais auparavant, et la plupart d'entre eux ont hérité leur argent. Je suis sûr que certains d'entre eux ne sont même pas capables de conserver ce qu'ils ont économisé. Ils parviendront peut-être à conserver leur fortune tant qu'elle restera investie dans des titres sûrs, mais ces gens ne tiennent pas à éliminer la richesse transmise par héritage.

Je suis sûr que la plupart des Canadiens seraient d'avis que les grandes fortunes transmises par héritage devraient être imposées. Nous autres Canadiens n'avons aucun intérêt à entretenir une aristocratie terrienne. Nous n'avons aucun intérêt à perpétuer les richesses transmises par héritage dans notre pays. De toute évidence, quand un homme a peiné suffisamment, sa femme et sa famille devraient en retirer quelque bénéfice. Cela se comprend aisément dans le cas de l'agriculture quand une femme et

son mari se sont donnés de la peine pour se constituer un patrimoine qui peut parfois être considérable.

Nous allons sans doute fixer le jour de l'évaluation au 1<sup>er</sup> décembre, ou à la semaine du 6 décembre, ou à quelque date future neutre, mais, à mon avis, assez proche du 6 décembre, selon le stade auquel en sera notre étude du projet de loi. Les gens seront alors tenus d'évaluer leurs propriétés sans tenir compte de tous les facteurs que les entreprises ont eu l'occasion de faire entrer en ligne de compte depuis assez longtemps.

Je n'ai jamais vu un agriculteur déduire un salaire qu'il se versait à lui-même. Qu'il soit associé avec son fils ou qu'il travaille pour son propre compte, il déduit rarement un salaire pour lui-même ou pour son fils. L'agriculture n'est, de toute évidence, pas tellement rentable: sinon, les spéculateurs achèteraient des terres agricoles. Ils achètent des terres à la périphérie des villes, mais ce ne sont plus des terres agricoles: ce sont des lots de terrain, qui se classent dans une autre catégorie. Ce que je veux faire remarquer, c'est que les dépenses qui font normalement, pour les entreprises, l'objet d'un amortissement, ne sont pas amorties dans le cas de l'agriculture, de sorte que la valeur des propriétés agricoles est assez élevée.

Il me semble que le calcul du meilleur jour pour l'évaluation devrait être une opération très simple mais celui de la base permettant de connaître la valeur d'une terre agricole ne sera pas aussi simple. Pendant de longues années les agriculteurs ont payé des intérêts sur hypothèques. Ils ont prélevé ces sommes sur le revenu familial, sans doute parce que le salaire n'était pas imputé et que les agriculteurs vivaient pauvrement pour pouvoir y arriver. De façon semblable à ce qu'a suggéré le secrétaire parlementaire, nous attribuons en Ontario une valeur à la terre sur la base d'une vente volontaire à un acheteur volontaire.

**M. Alexander:** La juste valeur marchande.

**M. Peters:** Il ne s'agit pas nécessairement de la valeur marchande.

**M. Woolliams:** Il s'agit de la juste valeur marchande.

**M. Peters:** Ce n'est pas nécessairement la juste valeur marchande. Dans le nord de l'Ontario, il s'avère que le gouvernement libéral, qui croit à la socialisation de la terre, intervient largement dans ce domaine et a attribué à la terre une valeur injuste. Deux facteurs interviennent normalement dans l'évaluation de la terre dans le nord de l'Ontario. Le premier est le transfert de la terre du père au fils. Le père essaie en général de vendre l'exploitation à un prix qui lui permet seulement de vivre et de faire vivre sa femme. Les agriculteurs sont intelligents et ils savent qu'ils ne peuvent pas emporter leur argent avec eux: ils vendent la terre à leurs fils selon ce principe.

**M. Woolliams:** Quelle sottise!

**M. Peters:** Le député de Calgary-Nord peut, comme l'un de ses collègues de la Colombie-Britannique, avoir une ligne directe avec le paradis et emporter son argent avec lui. Peut-être pourrait-il le transférer là-haut en tirant une traite sur une banque, je n'en sais rien, mais la plupart des gens ne peuvent l'emporter avec eux. Les cultivateurs diront à leurs fils qu'ils n'ont que le moyen de payer tant pour la ferme, que c'est tout ce dont ils ont besoin pour leur retraite, et que c'est le prix à payer. Cela fausse la valeur de la ferme et on n'en peut tenir compte pour ce qui a trait aux dispositions de ce projet de loi. La situation